



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La Ministre

Paris, le 18 JUIN 2019

Nos réf. : D19009766

Monsieur le Premier Président,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet de rapport sur les finances publiques locales – fascicule 1 – et je vous en remercie.

La synthèse de ce projet de rapport insiste sur une relative stabilité des transferts financiers de l'État, une hausse modérée de la fiscalité locale et un moindre impact des normes sur les budgets locaux, ainsi qu'une nouvelle amélioration de la situation financière des collectivités territoriales en 2018, tout en décelant des différences sensibles de situation entre collectivités d'une même catégorie. Il souligne également que les administrations publiques locales ont dégagé pour la troisième année consécutive un solde positif de +2,3 Mds €.

Je partage l'essentiel de ces conclusions. J'estime qu'elles prouvent que la relation renouvelée entre l'Etat et les collectivités territoriales a pleinement porté ses fruits en 2018.

En effet, après quatre années de baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, ceux-ci ont été stabilisés en 2018. Cet exercice budgétaire a également été celui de la mise en œuvre de la contractualisation financière entre l'État et les plus importantes collectivités territoriales et intercommunalités.

Ces deux ruptures majeures, par rapport à la période précédente, se retrouvent dans les conclusions des deux chapitres de ce premier fascicule.

Tout d'abord, votre premier chapitre évoque fort justement un desserrement des contraintes financières. Les collectivités territoriales ont pu bénéficier à la fois de concours financiers de l'État, stabilisés, ainsi que de recettes fiscales en augmentation. *[Ces conclusions sont en ligne avec celles du pré-rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale, récemment publié.]*

*Monsieur Didier MIGAUD
Premier Président de la Cour des comptes
13, rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01*

Par ailleurs, la Cour relève également une diminution du coût des normes en 2018, même si sur ce point, des divergences méthodologiques existent avec les évaluations réalisées par le conseil national d'évaluation des normes.

Je vous confirme que la méthode de calcul utilisée par le CNEN pour l'évaluation des impacts financiers induits par les normes nouvelles pourrait être améliorée en lien avec le SGG, dans l'objectif de donner une vision plus précise des impacts financiers des réformes menées par le Gouvernement.

Le second chapitre de ce fascicule relève une amélioration générale de la situation financière des collectivités locales, qui a permis notamment une progression de leurs dépenses d'investissement.

Cette amélioration résulte à la fois de la stabilité retrouvée des concours financiers de l'État, de l'augmentation modérée de la fiscalité locale, mais aussi de l'effort de maîtrise accompli par les collectivités territoriales en 2018.

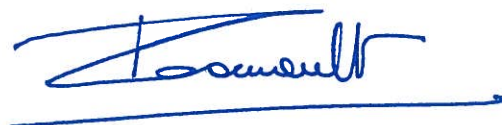
Il faut en particulier souligner l'effort accompli par les 229 collectivités signataires d'un contrat – parmi les 322 concernées par la contractualisation de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Ces collectivités signataires ont en effet baissé leurs dépenses de fonctionnement de 0,2 % sur leurs budgets principaux, très en deçà de la hausse maximale qui leur avait été fixée. L'évolution est également très modérée – seulement +0,3% – si l'on tient compte des budgets principaux de l'ensemble des collectivités.

Les budgets annexes connaissent un dynamisme plus net, mais sur un poids budgétaire très inférieur à celui des budgets principaux. Au final, vous relevez justement que, tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales ne progressent que de +0,4%, très en deçà de l'objectif de 1,2% fixé à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques.

Le second fascicule permettra de mieux analyser les effets de la contractualisation financière, sur lesquels le Gouvernement devrait prochainement remettre un rapport au Parlement. En tout état de cause, on peut effectivement relever une tendance à l'amélioration générale de la situation financière des collectivités locales.

Telles sont les principales observations que je souhaitais apporter à la lecture de ce premier fascicule du rapport sur les finances publiques locales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Président, l'expression de ma haute considération.



Jacqueline GOURAULT